

Parc national de la Guadeloupe

Orientation 02.4.1. : Professionnaliser, outiller et favoriser les échanges d'expériences entre acteurs locaux

Le diagnostic de territoire a permis de révéler une très grande richesse et de très nombreuses potentialités de développement avec des initiatives intéressantes qui demandent cependant à être encouragées en proposant notamment aux agents de développement -des collectivités comme des associations- de l'information, des échanges ou encore de la formation. La prise en compte de l'ensemble des composantes du territoire guadeloupéen est très difficile et les projets trop lourds à porter par un intervenant unique.

Pour encourager le développement durable il est aujourd'hui urgent de fédérer l'ensemble des partenaires intéressés pour mettre en place l'équivalent d'un centre de ressources (dont la forme reste à définir) en ingénierie du développement local, proche du terrain et en contact permanent avec les acteurs du développement (techniciens, élus, administrations, associations, universitaires...), avec pour principales missions :

- **L'information des acteurs locaux sur l'actualité du développement** de façon à leur permettre de faire rapidement le point sur les nouveaux enjeux. Pour ce faire, les actions proposées pourraient être la création d'une rubrique réactive et dynamique consacrée au développement durable sur le site internet du parc national, la réalisation d'une lettre mensuelle d'informations visant à présenter l'actualité (revue de presse, initiatives innovantes...), un service de questions/réponses, des dossiers thématiques ponctuels sur des sujets d'importance pour le développement du territoire.

- **La mise en réseau et l'échange d'expériences** des acteurs, de façon à permettre aux agents de partager leurs pratiques tout en prenant le temps de la réflexion. En effet, le travail en réseau entraîne fréquemment des effets positifs qui n'avaient pas été prévus au départ : les protagonistes apprennent à se connaître, à connaître les logiques, les missions, les ressources et les limites des autres partenaires auxquels ils peuvent faire appel. Les acteurs apprennent les uns des autres et une approche commune et une culture partagée peuvent émerger, ce qui permet de dépasser les clivages dus aux cadres et aux philosophies de travail différents. Pour ce faire, deux moyens ont été identifiés -dans un premier temps- : un forum d'expérience sur le site internet ainsi que des journées d'échanges et d'analyse des pratiques.

- **La formation** des agents de développement de manière à renforcer leurs connaissances et leurs compétences pour faire face à l'évolution de leur contexte territorial comme de leurs métiers. Ces formations courtes et opérationnelles, pour lesquelles les experts de la thématique seront mobilisés, peuvent concerner les stratégies de développement, la police de la nature ou encore des thèmes très spécifiques comme le compostage.

- L'appui à **la construction d'offres d'activités** par la détection et l'inventaire des potentiels d'un territoire, la recherche de porteurs de projets, leur accompagnement pour passer des idées au stade de projet.

Cette orientation relève notamment de la compétence de :

- **Établissement public du parc national**

Parc national de la Guadeloupe

- Réseau Rural de Guadeloupe
- Office national des forêts
- Collectivités territoriales
- Services de l'État déconcentrés
- Centre national de la fonction publique territorial
- Conseil Architecture Urbanisme Environnement
- Associations

Page 60 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3051

Auteur : Alicia Lambert

Dernière mise à jour : 2014-06-17 10:09